



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Cabines

Question écrite n° 36349

Texte de la question

M Philippe Puaud attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, charge des P et T, sur la tres grande inquietude des maires des petites communes rurales, concernant les recentes mesures visant a supprimer les cabines telephoniques publiques jugees non rentables, ainsi que les dispositions contenues dans l'arrete du 8 octobre dernier, obligeant les communes a prendre en charge le deficit commercial de ces cabines. Il lui demande de bien vouloir lui preciser les raisons objectives qui l'ont conduit a prendre ces mesures remettant en cause le service public dans des communes souvent isolees. D'autre part, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les criteres qui sont retenus pour juger de l'opportunite de la rentabilite d'une cabine telephonique publique.

Texte de la réponse

Reponse. - Il doit etre rappele que le tres important parc actuel de cabines implantees sur la voie publique a ete mis en place a une epoque ou l'equipement telephonique des foyers francais etait encore insuffisant ; or, a l'heure actuelle, le taux d'equipement de ces foyers est de 96 p 100. Bien entendu, meme un taux d'equipement a 100 p 100 ne signifierait pas que ce parc est devenu inutile, compte tenu des diverses fonctions qu'assume le telephone publique. Mais cette situation oblige a examiner de pres l'implantation existante, afin de proceder eventuellement a un redeploiement pour l'adapter au mieux aux besoins reels de la clientele. Cet examen implique la prise en compte de certains aspects de rentabilite, ce qui ne signifie nullement que les cabines non rentables doivent toutes etre supprimees : a cet egard l'engagement pris de maintenir au moins une cabine par commune est significatif. En outre, la possibilite est offerte aux collectivites locales de demander l'installation d'autres cabines sous le regime de la location-entretien. Loin de conduire a une diminution du parc, cette politique s'est au contraire traduite en 1987 au plan national par un accroissement net de l'ordre de 15 000 du nombre des points d'acces au telephone public ; correlativelement la disponibilite des appareils s'est amelioree puisque le taux moyen de pannes a chute de plus de moitie en un an. Une amelioration est encore attendue pour 1988, avec l'apparition d'un nouveau modele de telephone public appele « Uniphone ». Cet appareil, de conception plus simple que les modeles a pieces ou cartes permettra d'appeler tous les numeros d'urgence, gratuitement et sans disposer de pieces ou de cartes ; il permettra egalement d'appeler tout autre numero sous la seule condition de disposer d'une carte Telecom. Ce modele semble particulierement bien adapte aux zones rurales. 7 000 de ces appareils devraient etre implantes en 1988. Jusqu'a la mise en service de ce nouveau materiel, aucune suppression de cabine se sera effectuee dans les communes rurales.

Données clés

Auteur : [M. Puaud Philippe](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36349

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : P.T.T.
Ministère attributaire : P.T.T.

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 février 1988, page 541

Réponse publiée le : 11 avril 1988, page 1580